

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL563

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Après la première »

les mots :

« Avant la dernière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : l'alinéa apparaît plus intelligible en décalant le point d'insertion de la nouvelle disposition.